

Numéros Utiles



Groupes Scolaires

Raymond Raoul Blusson	
Elémentaire.....	05 55 87 23 97
Maternelle.....	05 55 86 00 28
Cantine.....	05 55 86 04 02
Garderie.....	05 55 87 79 49
François Delbary	
Elémentaire.....	05 55 85 31 07
Cantine.....	05 55 85 43 76
Garderie.....	05 55 85 43 76
Collège Anna de Noailles	
Larche.....	05 55 85 30 74



Equipements Sportifs

Gymnase.....	05 55 86 83 43
Tribunes Foot.....	05 55 86 11 26
Club House.....	05 55 87 07 03
Bernou.....	05 55 84 32 68
Salle Omnisport.....	05 55 88 24 89



Equipements Culturels

Salle des fêtes.....	05 55 86 83 03
Multimédia Salle Charles Ceyrac.....	05 55 86 92 96
Bibliothèque municipale.....	05 55 88 12 70
Mail to : biblio-stpanlarche@wanadoo.fr	
Gratuite et ouverte à tous. Consultation sur place de tous les documents.	
Prêt gratuit : livres, CD, DVD, VHS. Connexion internet pour recherches documentaires et consultation du catalogue BDP.	
Réservation possible des ouvrages de la BDP.	
Accueil et conseils : Lundi & jeudi de 16 h à 18 h - Mercredi de 15 h à 18 h	
Mardi et vendredi de 16 h à 19 h - Samedi de 10 h à 12 h.	



Etablissements Bancaires

La Poste.....	05 55 74 79 70
Lundi - Mercredi - Jeudi - vendredi : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 45	
Mardi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 45 - Samedi : 9 h 30 à 12 h	
Distributeur de billets Crédit Agricole	

Établissements Publics

Sirtom Déchetterie.....	05 55 87 92 77
Zone de Vermeil - RN 89 - 19600 St-pantaléon-de-Larche	
Nouveaux Horaires 2017 : Ouvert toute la journée	
du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.	

Points de recyclage mis à disposition par le Sirtom :
Lotissement le Pré-Haut, la Déchetterie, Lotissement Nicomédie, la Nadalie, les Picadis, Zone de la Galive, Gumond, la Barbotte, Près du Club House.

- Ramassage d'objet encombrants ou végétaux à destination de la déchetterie (contacter la mairie)
Prestation du service : 42 /heure.

- Ramassage de vêtements propres.
Container mis à disposition par l'association Vêt'Aim (derrière le supermarché Utile).

Votre armoire regorge de vêtements que vous ne portez plus ? Vos habits sont encore en bon état, mais ils sont devenus trop petits ou ils ne vous plaisent plus... Donnez-leurs une seconde vie

- Ramassage de tous vêtements :
Container mis à disposition par la Croix Rouge à Bernou.



Téléassistance de la Corrèze

La croix blanche - 19460 Naves.....	05 55 86 11 01
-------------------------------------	----------------



Service de santé

Pharmacie.....	05 55 86 83 00
Caroline Mazet et Laetitia Hible	
Médecins Sylvie Bouniol.....	05 55 86 80 17
Kinésithérapeute.....	05 55 86 96 60
Philippe Tyssier - Romain Van Der Putte - Emilie Garnier	
Orthophoniste.....	05 55 86 80 52
Pierrette Chotar Vasqueur	
Ostéopathe	
Christian Chotar Vasqueur.....	05 55 86 80 52
Célia Bachellez.....	07 83 45 21 87
Patrick Doumayrenc (fin de médecine générale).....	05 55 86 02 70
Psychiatre Michelle Belingard.....	05 55 23 82 55
Infirmière.....	09 79 68 81 03
Corinne Mouneyrat	



Maison de santé du Roc

Infirmières.....	05 55 22 35 87
Dominique Borderolle et Aurélie Thétiot	
Ostéopathe.....	05 55 22 34 49
Yannick Sarnel	
Pédicure - Podologue.....	07 87 74 17 84
Florian Beaudet	
Sage femme.....	05 55 74 83 59 / 06 15 14 63 83
Claire Pouget	
Acupuncteur / Médecine Traditionnelle Chinoise	
Muriel Daret.....	06 46 81 46 86
Sophrologue.....	06 61 52 14 12 / 05 55 17 24 68
Chantal Marco	

Maison de santé de Bernou

Infirmiers.....	05 55 85 17 59
Céline Pereira - Virginie Aymard - Patricia Guionie	
Karine Lafeuille - Christophe Vieillefond	
Pédicure-Podologue-Orthèses Plantaires	
Caroline Marchou (sur RDV).....	05 55 87 42 93
Médecins Généralistes.....	05 55 85 31 70
D ^r Olivier Chavanel - D ^r Marie Julie Ceyrat	
D ^r Sonia Labrousse (DIU Pédiatrie)	

Assistance Sociale

Brigitte Bouchaud - Mairie.....	05 55 86 83 51
Et Centre Médico Social.....	05 55 86 14 41



Instance de coordination pour l'autonomie Canton de Saint Pantaléon de Larche

Nadine Marquès.....	05 55 87 81 79
Portage des repas.....	06 86 78 37 03

Association France Alzheimer Corrèze

le soutien des associations de famille

20 rue Colonel Vaujour - 19100 Brive.....	05 55 17 70 76
---	----------------



Clinique Vétérinaire

D ^r Bernard Eric.....	05 55 85 10 54
Associés :	
D ^r Dederen Priscilla - Le Bronec Maiwenn	
Meunier Christian.....	05 55 74 37 75

SAINT-PANTALÉON de LARCHE

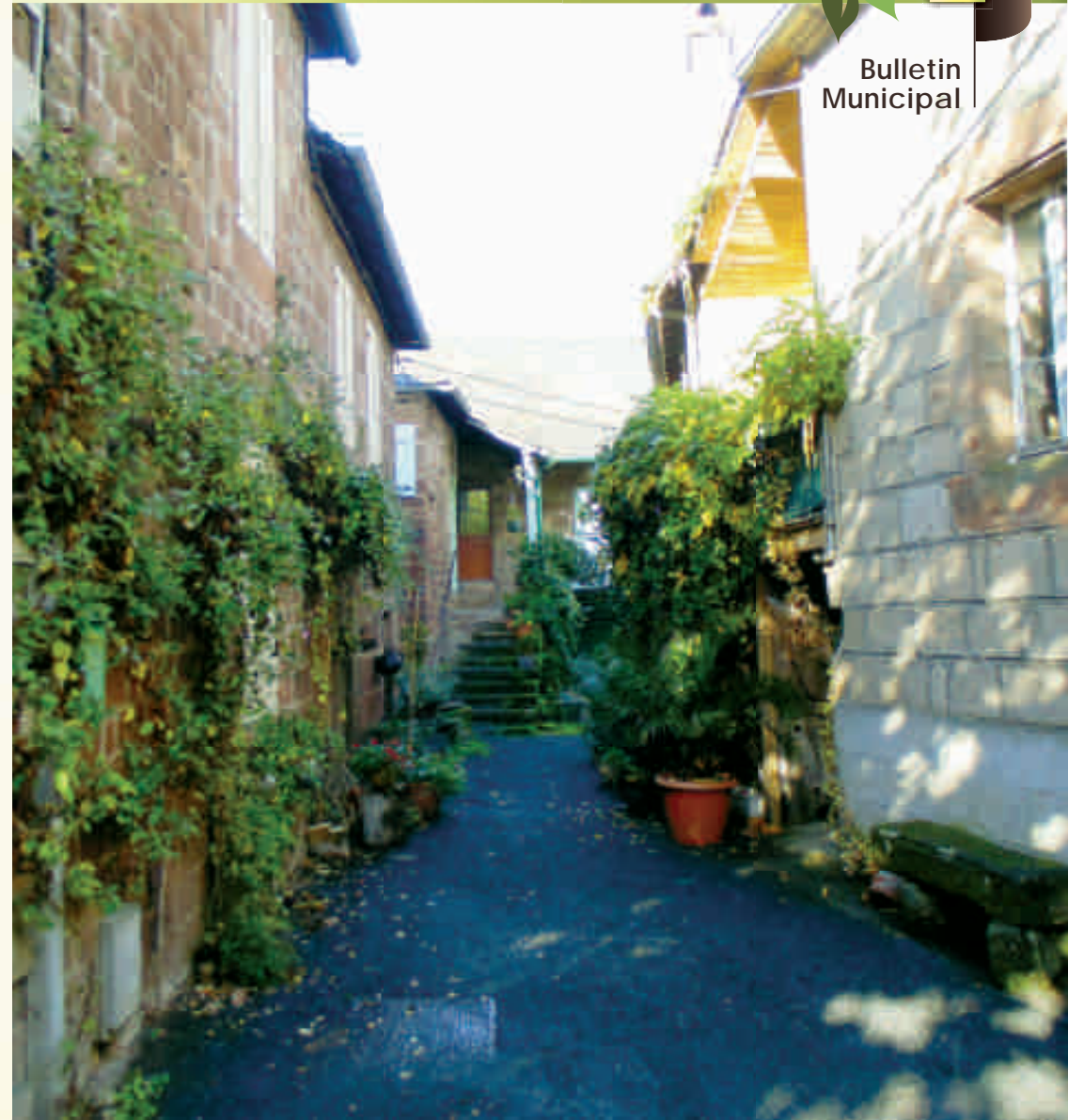


Tout d'une ville, la Nature en plus...



Bulletin
Municipal

Flash-Info
Janvier 2017



Édito	p. 3
Actualités	p. 4 - 15
Travaux	p. 20 - 23
Jeunesse	p. 24 - 25
Environnement	p. 26 - 29
Tribune des Élus	p. 30 - 31
Vie Associative	p. 32 - 36
L'Agglo et nous	p. 37 - 38
À savoir	p. 38
État Civil	p. 39
Numéros Utiles	p. 40

Coordonnées



Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE
Place Général Couloumy - B.P. 01



Horaires Mairie Du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Le samedi matin : 9 h - 12 h



Mairie : 05 55 86 83 51
Astreintes : 06 71 61 85 50

Etat Civil - recensement militaire - Elections :
05 55 86 16 20



Email : mairie.st.pantaleon@orange.fr



www.st-pantaleon-larche.correze.net

Saint-Pantaléon Flash Info - Janvier 2017

Mairie de Saint-Pantaléon de Larche
Place du Général Couloumy - B.P. 01
19600 SAINT-PANTALEON DE LARCHE
Tél. : 05 55 86 83 51
Email : mairie.st.pantaleon@orange.fr
Directrice de la publication : M^{me} Anne-Marie OUMEDJKA
N° SIREN : 211 922 901

Maugein imprimeurs - B 825 680 119

adhérent **IMPRIM'VERT**
RN89 - 38 avenue Marie et Pierre Curie
19360 Malemort
Dépôt légal du 5 décembre 2003
à I.N.P.I PARIS



www.brochhabitat.fr
BROCH HABITAT
... Et votre Maison prend Vie

Nous nous occupons de l'ombre, pour le reste on vous laisse faire.

STORES PERGOLAS

BRUSTOR

Spécialiste de l'aménagement des ouvertures de la maison :

Pergolas Ala et Toile - Stores - Abris de Jardin
Stores Intérieurs - Menuiseries PVC/Aluminium
Volets Roulants - Volets Battants - Moustiquaires
Portes de Garage - Portails - Clôtures
Parasols - Motorisation de Stores et Volets
Automatismes - Domotique pour l'habitat

DÉCORATEUR D'EXTÉRIEUR
RN89 - St Pantaléon de Larche - 05 55 88 08 08

L'ÉDITO



du Maire

Madame, Monsieur,
Mes chers concitoyens,



A l'aube de 2017,
je veux très chaleureusement vous adresser
mes vœux de très bonne et très heureuse année.
Je le fais au nom de tout le Conseil Municipal
qui se mobilise chaque jour pour que nous puissions bien vivre
tous ensemble à Saint-Pantaléon-de-Larche.

Mes pensées vont à ceux qui sont dans la peine, malmenés par la situation économique ou isolés par la maladie ou le grand âge. Qu'ils sachent qu'ils trouveront toujours auprès de nous une écoute attentive.

A cet égard, nous multiplions les initiatives par exemple, pour offrir un programme de lutte contre l'isolement et la prévention du vieillissement en partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'Instance de Coordination pour l'Autonomie. Sur le plan économique, l'année 2017 fera date dans l'histoire locale. En effet des programmes majeurs que nous appelons de nos vœux depuis des années, démarrent.

La zone de Brive-Laroche devient un véritable espace de développement. La C.A.B.B. va investir 4,4 millions d'euros en 2017 pour mettre en place les principaux aménagements de cette zone. La commune récolte les premiers fruits de ce projet avec l'implantation de la plateforme Chronopost. Ce dossier verra d'ici juillet la construction d'un bâtiment de 6 000 m² dans lequel nous accueillerons une cinquantaine d'emplois.

En parallèle les études nécessaires à la création de l'accès nord s'achèveront. Cette nouvelle voie raccordera Brive Laroche au giratoire de l'usine d'incinération. Elle améliorera la circulation sur Brive et Saint-Pantaléon-de-Larche. C'est une affaire qui pèse 6,3 millions d'euros H.T. et qui devrait être livrée en 2019. Nos initiatives pour le développement économique sont donc sans précédent. Elles sont enfin rendues possibles grâce à la vision commune que je partage avec Frédéric Soulier Président de la C.A.B.B. Ces dossiers traduisent notre volontarisme.

La révision générale du P.L.U. est aussi au coeur de notre activité. Néanmoins nous nous heurtons aux dispositions du Grenelle de l'environnement qui vont se traduire par une réduction drastique de notre surface constructible.

Si l'on peut tout à fait partager ces préoccupations environnementales et la préservation de l'espace agricole, le mouvement est d'une telle ampleur qu'il est susceptible de bloquer le développement de toutes les communes de la première couronne autour de Brive. Avec l'appui de Christian Pradayrol, Président du S.E.B.B. et du Sous-Préfet de Brive, nous avons obtenu des assouplissements substantiels mais je ne peux que conseiller à tous ceux qui ont des projets sur les parties « rurales » de la commune de les engager au plus vite. La commune déploie son programme méthodiquement avec en particulier en 2017, le démarrage de la restructuration du bâtiment Charles Ceyrac. Ce projet majeur qui avoisinera les 3 millions d'euros, nous permettra de disposer enfin, d'un

restaurant scolaire de grande qualité pour l'école du bourg. A l'étage nos locaux socio culturels seront agrandis pour le grand bénéfice de nos associations. La bibliothèque et le Point Public Multimédia ne feront plus qu'un, pour moderniser notre offre culturelle.

Afin de rester le plus possible à votre écoute et nous adapter aux nouveaux médias, nous modernisons notre bulletin municipal, introduisons la collectivité sur Facebook et nous dotons d'un réseau d'affichage.

L'ensemble de ces initiatives se réalisent dans un contexte de plus en plus difficile du point de vue financier. Nos ressources sont affectées par la baisse des dotations de l'Etat, la rarefaction des subventions, pourtant nous allons dérouler nos projets sans recours à la fiscalité et ce grâce à la rigueur de la gestion communale. Par rapport à bien d'autres, nous avons pu préserver des marges de manoeuvre grâce à la bonne évaluation des attributions de compensation que l'Agglo nous verse et surtout à une gestion de l'emprunt sans concession à la facilité. Ce pilotage est néanmoins de plus en plus pointu. La maxime « Gouverner c'est pouvoir » est un crédo permanent. Le message de nos anciens à l'image de Georges Lacombe qui nous a quitté, est plus que jamais d'actualité : chaque jour résister pour être soi même, conserver le volontarisme, héritage du Gaullisme et savoir être attentif aux plus faibles sans assistanat.

Ce message, celui de Georges Auger,
celui de Jean-Jacques Delphech,
aujourd'hui toujours le notre,
nous accompagne pour faire de 2017
une année de progrès. Ce sera une grande
année malgré les difficultés.

Très bonne année 2017

Georges Auger



Le Groupe Polygone investit à Saint-Pantaléon-de-Larche Première Opération d'accèsion sociale en Corrèze

La S.A. polygone propose un nouveau dispositif d'accèsion à la propriété sur le lotissement des Vignes à Saint-Pantaléon-de-Larche.

C'est lors des journées portes ouvertes que la S.A. Polygone a présenté son offre d'accèsion à la propriété. Le dispositif est agréé par l'Etat et répond à des critères de revenus (36 000 euros pour un ménage). Les travaux de construction bénéficient d'une T.V.A. à 5,5%. La maison est exonérée de taxe foncière pendant 15 ans. L'accédant entre dans la maison avec le statut de locataire mais après une courte période devient accédant à la propriété. Le dispositif est très sécurisé car il y a pour Polygone une obligation de rachat en cas, par exemple de perte d'emploi, divorce ou décès. La S.A. Polygone dispose d'une longue expérience avec plus de 200 opérations de ce type en France.

C'est donc à Saint-Pantaléon-de-Larche que le groupe a réalisé sa première opération corrézienne avec un fort encouragement de la Mairie et du Conseil Départemental qui aident aussi l'accédant.

Lors de ces portes ouvertes, Séverine, 36 ans, mariée et mère de deux enfants a présenté sa nouvelle maison aux élus : un plain pied de 85 m² habitable

avec jardin et garage. Pour à peine le prix d'un loyer, elle bénéficie d'un bâtiment tout équipé : salle de bain équipée avec douche à l'italienne, placards aménagés dans les chambres et l'entrée. Cette construction ne néglige rien en matière de performance énergétique avec un haut niveau d'isolation et une chaudière au gaz de ville hybride. Les élus locaux se sont félicités de cette initiative. C'est une offre nouvelle pour accéder à la propriété, qui est conforme à l'histoire récente de la commune. Saint-Pantaléon-de-Larche accueille très majoritairement des propriétaires occupants en pavillon.

Le lotissement des Vignes aménagé à Saint-Pantaléon-de-Larche se veut innovant avec des espaces verts à proximité, une séparation de la circulation automobile et piétonne. Innovant aussi car il est un exemple de mixité avec de l'accèsion à la propriété et du locatif dans un site privilégié desservi par les transports collectifs, à proximité des zones d'emplois et de commerces et à quelques pas du centre bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche, du Parc des Sports à l'ouest et du futur parc paysager de Lestrade à l'est.

Le ramassage scolaire au Picadis se fera désormais dans un nouveau cadre

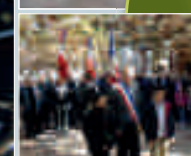
// En effet, la commune vient d'obtenir le redéploiement d'un abribus du Conseil Départemental. Les équipes municipales ont réalisé la plate forme d'accueil et la Mairie a financé l'installation de l'abribus. Il est situé rue des champs au niveau d'un des espaces verts du lotissement. La visibilité et la sécurité sont ainsi bien améliorées. Ce nouvel abribus est depuis quelques jours le point unique de ramassage pour les transports scolaires de tout le quartier à la satisfaction générale. //

Quartier des Picadis



La cérémonie En Images

Cérémonie du 11 novembre en présence d'un bataillon de la Marine Nationale



11 NOVEMBRE

Village de la Reprise 2016

Les Artisans de Saint-Pantaléon mis à l'honneur

A l'occasion de la semaine Nationale de la Création Transmission d'Entreprise Artisanale, 4 entreprises Saint-Pantaléonnaises étaient mises à l'honneur par la chambre des métiers et de l'Artisanat de la Corrèze

« Village de la Reprise 2016 ».

Alain Lapacherie a rappelé que c'était là, une occasion de souligner le dynamisme et l'importance du tissu artisanal et commercial de la commune, de mettre à l'honneur ces jeunes chefs d'entreprises :

Boulangerie-Pâtisserie, Jérôme Quintard et son épouse
Eva Durand, Coiffeuse mixte - Fanny Dezieix, Esthéticienne

Stepan Goursolas et son épouse,
Traiteur «Le Domaine de Renaudet»



Nouvelle initiative de nos commerçants : VIVAL LIVRES, LA LECTURE ET LE PARTAGE

Vival livres est une bibliothèque mise librement à disposition de tous, voisins ou passants. Vival livres est basé sur le principe du partage et de l'échange. Une seule règle très simple à respecter : prenez un livre, laissez en un. Vival livres nécessite un devoir de décence et de courtoisie, ne pas toujours se servir sans jamais rien déposer, ne pas échanger des livres délabrés contre des livres propres. L'ambition est de devenir un lieu de vie, de rencontre et d'échange entre voisins, n'hésitez pas à déposer vos avis et notes de lecture.





Comme chaque année la municipalité de Saint-Pantaléon-de-Larche a invité ses aînés pour un après-midi de convivialité. Cette journée a été placée sous le signe de l'émotion suite au décès de Monsieur Georges Lacombe et d'une année 2017 qui s'annonce historique pour la commune.

Vœux aux Aînés de la Commune de Saint-Pantaléon-de Larche 2017 un rendez-vous Historique

Georges Lacombe, l'héritage du Gaullisme Social

Dominique Borderolle, 1^{er} adjointe est la cheville ouvrière de cette journée de vœux qu'elle a ouverte très émue en rappelant la mémoire de Georges Lacombe figure emblématique de l'action sociale sur la commune.

Dominique Borderolle a rappelé les initiatives de Monsieur Lacombe notamment en direction des personnes âgées. La disparition de ce mentor est pour elle une grande perte. Voulant rester volontariste comme l'était Georges Lacombe, elle a annoncé une nouvelle initiative du C.C.A.S. et de l'Instance de Coordination pour l'Autonomie (I.C.A.).

Une convention entre ces deux structures va permettre d'offrir aux aînés de la commune des après-midis récréatives.

Cette convention a pour finalité de lutter contre l'isolement des personnes âgées et la perte d'autonomie. Cette organisation est possible grâce au déménagement de l'I.C.A. dans des nouveaux locaux au sein de la résidence services seniors en centre bourg.

2017, une année Historique en termes d'Investissements

Alain Lapacherie a lui aussi rappelé avec émotion le message de Georges Lacombe sur le plan du volontarisme

dont cet ancien résistant a toujours fait preuve. C'est ainsi qu'Alain Lapacherie a décrit les investissements exceptionnels dont va profiter la commune. Il a en particulier évoqué la création d'une route nouvelle desservant la future zone économique de Brive-Laroche à travers Grange et jusqu'à l'usine d'incinération. C'est le tracé proposé par Saint-Pantaléon-de-Larche qui a été retenu par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive. C'est un investissement exceptionnel de 6 millions d'euros pour un ouvrage de 1 300 mètres de long comprenant un viaduc à 4 travées.

Il y a aussi le début des aménagements de la zone de Brive-Laroche avec un premier motif de satisfaction pour la commune, la signature du permis de construire du bâtiment de Chronopost. Il s'agit d'un bâtiment de 6 000 m² qui accueillera une cinquantaine d'emplois. Alain Lapacherie a noté le caractère exceptionnel de ces programmes et s'est félicité de la concordance de sa volonté commune avec Frédéric Soulier.

Saint-Pantaléon-de-Larche verra également à compter de 2017 la réalisation d'un programme de très grande ampleur. En effet, 3 millions d'euros seront investis sur le bâtiment polyvalent Charles Ceyrac pour en faire en rez de chaussée un restaurant scolaire de grande qualité et à l'étage un centre socio culturel.

Il faut remonter aux années 80 pour connaître une telle initiative dont le maire a rappelé qu'elle serait réalisée sans recours à la fiscalité.

P.L.U. : Quels développements ?

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche a prescrit en 2013 la révision générale du P.L.U. Ce travail est fortement impacté par la « grenelisation » des P.L.U et pose de nombreuses questions quant au développement de la commune.

Les nouvelles générations de P.L.U sont fortement impactées par des préoccupations environnementales. La préservation des espaces naturels et agricoles, la réduction de la consommation de ces espaces sont désormais des obligations qui s'expriment autour des taux de densité d'habitation imposés par les schémas d'organisation territoriale.

C'est dans ce nouveau cadre que le Conseil Municipal de Saint-Pantaléon-de-Larche a débattu du Projet d'Aménagement de Développement Durable (P.A.D.D) du futur P.L.U.

Trois priorités ont été retenues par les élus :

- 1 Accompagner la croissance urbaine,
- 2 Trouver un équilibre entre le développement économique et des équipements avec l'habitat,
- 3 Préserver le caractère rural et environnemental de la commune.

Les élus souhaitent donc consolider deux grands pôles d'habitat, d'une part autour des quartiers Est et du Centre Bourg et d'autre part un ensemble autour de Bernou.

La zone de Brive Laroche tient une place privilégiée dans le développement économique mais Cramier et le linéaire le long de la RD 1089 sont aussi pris en considération.

Consécutivement le raccordement nord de Brive Laroche est un enjeu majeur en terme de transports car il a vocation à réorganiser le trafic économique et soulager la circulation sur la RD 1089 mais aussi des quartiers comme Laumeuil.

Le maillage en transports collectifs et doux est aussi reconnu dans ce P.A.D.D.

Sanctuariser les espaces naturels

La principale nouveauté issue du Grenelle est la sanctuarisation en espaces naturels et agricoles des coteaux nord. Seuls quelques villages déjà structurés

pourront se développer. Cette organisation issue de ces préoccupations environnementales permet la constitution de vastes espaces agricoles, de massifs forestiers préservés. La commune peut donc constituer les corridors à gibier et les trames bleues autour des ruisseaux et jusqu'à la Vézère, qui répondent aux objectifs écologiques qui doivent figurer dans les P.L.U.

Le travail réalisé par la commune a reçu l'agrément des Personnes Publiques Associées : Fédération des chasseurs, Chambre d'Agriculture et services de l'Etat.

Interrogations sur le développement

Paradoxalement, il suscite au sein du Conseil Municipal de lourdes interrogations. Pour Alain Lapacherie Le Maire, le mitage et l'urbanisation linéaire le long des routes communales posent de nombreux problèmes : allongement des réseaux, coût de gestion, problème de cohabitation entre les rurbains et les agriculteurs. Sans revenir sur les principes qui sont partagés par les élus, Saint-Pantaléon-de-Larche risque de connaître une contraction de sa surface constructible absolument sans précédent. Celle-ci fait peser un risque sur le développement de la commune, mais un risque qui pèse finalement sur l'ensemble des communes de la première couronne de Brive. En effet, le P.L.U précédent proposait 270 hectares de surface constructible. Sa faible réalisation montre qu'il y avait un surdimensionnement. Compte tenu des perspectives de développement et des mesures issues du Grenelle, la commune ne serait plus autorisée qu'à proposer 25 hectares. Le projet présenté au Conseil Municipal en développe 37 et c'est manifestement là que les questions se sont cristallisées. Le débat a fait valoir que les surfaces constructibles ne sont pas les surfaces mises réellement en construction lors du P.L.U.

Ce coefficient de délaissement laisse à penser aux élus que ces surfaces sont insuffisantes et qu'elles risquent d'engendrer une augmentation des prix au mètre carré qui est déjà un frein à l'accession à la propriété.

Saint-Pantaléon-de-Larche veut se positionner dans une perspective de développement durable en proposant des espaces de vie et d'habitat à proximité des zones d'emplois et de commerces.

Brive Laroche peut générer de nouveaux emplois, à l'exemple de la plate forme Chronopost et des implantations à venir. Tout en restant dans les principes du Grenelle, le Maire va engager une démarche auprès des services de l'Etat pour motiver l'ouverture de nouvelles surfaces à la construction autour de ces pôles urbains.

PLU

ACTUALITÉS

Hommage à Georges LACOMBE

Ō^ [! * ^ • Å æ { à ^ Á ? • á | ~ • Æ
Ō α Á * ~ ! ^ Å Å æ á ~ à ā ~ ^ Á
Saint-Pantaléonnaise
• ? • á . á æ c á Á Á Å . & \ { à ! ^ Å æ í È

Ses obsèques religieuses ont eu lieu le lundi 2 janvier 2017 en l'Eglise de Saint-Pantaléon-de-Larche et en présence de nombreux élus et anciens élus. Georges Lacombe était une figure de la résistance et un ancien combattant médaillé.

Il intègre le Conseil Municipal en 1983. Il occupera par deux fois la fonction d'Adjoint aux affaires sociales. Il cesse ses fonctions publiques en 2001 tout en restant personne qualifiée au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.



// Sa générosité, sa disponibilité et son amabilité ont marqué tous les saint-pantaléonnais. Il est à l'origine d'initiative comme le portage de repas pour les personnes âgées. //



Vœux aux Associations Communales

La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche a organisé vendredi 13 janvier 2017, la 5^e cérémonie de vœux aux bénévoles des associations saint-pantaléonnaises. 14 bénévoles ont été mis à l'honneur.



Les bénévoles mis à l'honneur (d'autres photos sur le site internet)



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Instance de Coordination pour l'Autonomie (ICA) unissent leurs efforts pour nos aînés.

Une convention unissant les efforts du C.C.A.S. de Saint-Pantaléon-de-Larche et de l'I.C.A. du canton vient d'être signée. Elle propose un programme d'animations gratuites en direction des personnes âgées de la commune.

Les acteurs institutionnels locaux et départementaux ont pour objectif de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. Pour cela de nombreux services peuvent être mis en place : portage de repas, aide à domicile, aide administrative. L'I.C.A. est un partenaire très actif qui peut coordonner de nombreux services.

En parallèle, le C.C.A.S. de la commune développe ses propres actions, outre la solvabilisation des ménages en difficultés, il offre aux personnes âgées, sous condition de ressources, des chèques taxis.

Ces deux politiques certes parallèles concourent au même objectif, celui d'un maintien à domicile aussi harmonieux et confortable que possible et les publics sont les mêmes. D'où l'idée d'aller plus loin sur le territoire de la commune en réfléchissant à un programme de lutte contre l'isolement et de préservation du vieillissement.

Chaque mois, l'I.C.A. va mettre en place des animations à l'attention des personnes âgées. Ces ateliers conviviaux sont destinés à préserver de l'isolement et à stimuler les fonctions supérieures de nos aînés. C'est ainsi qu'outre des activités culinaires fondées sur les grands événements culturels, de nombreux ateliers seront proposés, des nouvelles technologies aux jeux de société, des ateliers floraux ou bien être...

Ils seront principalement animés par les agents de l'I.C.A. ou des intervenants extérieurs.

Le C.C.A.S. assure le financement de ces actions à hauteur de 3 000 euros/an qui sont gratuites pour les bénéficiaires. Ces inscriptions se font sur signalement du C.C.A.S. ou de l'I.C.A. Pour tous renseignements, vous pouvez joindre l'I.C.A. au 05 55 87 81 79

Programme des animations 2017 :

- | | |
|-----------|--|
| Janvier | - Accompagner la croissance urbaine
- Epiphanie - Atelier Bien-Être
- Atelier Jeux de société. |
| Février | - Chanteur - Atelier Mémoire/Journal
- Atelier Bien-Être. |
| Mars | - Atelier Jeux de société
- Atelier Bien-Être - Jardinage |
| Avril | - Atelier Floral/bois - Atelier Bien-Être
- Pâques. |
| Mai | - Atelier Mémoire/Histoire
- Atelier Jeux de société - Atelier Bien-Être |
| Juin | - Atelier Jeux de Société
- Atelier Sécurité/Chaleur - Atelier Bien-Être |
| Septembre | - Atelier Promenade
- Atelier Jeux de Société - Atelier Bien-Être |
| Octobre | - Atelier Echanges intergénérationnels
- Atelier Floral/Champignons
- Atelier Bien-Être. |
| Novembre | - Atelier Nouvelles technologies
- Atelier Jeux de société - Atelier Bien-Être. |
| Décembre | - Atelier Floral/Déco - Atelier Noël
- Atelier Bien-Être. |

Avec cette convention, qu'elle a été votre idée ?

Je suis au quotidien en contact avec des personnes âgées en difficultés et je connais les difficultés qu'il y a parfois à coordonner l'action des intervenants. Si lors des retours d'hospitalisation, la mise en place des différents services est satisfaisante, j'ai toujours regretté que le côté humain soit un peu délaissé dans les prises en charge au quotidien. Nous savons tous que les liens familiaux peuvent se distendre pour de nombreuses raisons au premier rang desquelles il y a l'éloignement des enfants ou des petits enfants. A maintes reprises, j'ai constaté que l'isolement génère un emm, un sentiment d'abandon que je trouve très injuste. Il peut engendrer des dépressions et parfois des pathologies sévères. Certains de nos aînés peuvent se diriger d'eux-mêmes vers des activités associatives qui font un travail remarquable. D'autres n'ont pas cette volonté, il faut donc les y inviter pour casser cette spirale de l'isolement. Il faut surtout savoir intervenir au bon moment. A cet égard, le C.C.A.S. et l'I.C.A. sont du fait de leur proximité bien placés pour détecter ces situations.

Pourquoi cette initiative maintenant ?

Comme vous le savez, je suis en charge de l'action sociale et du C.C.A.S. à la mairie. A l'initiative de Jean-Jacques Delpech, je

Dominique Borderolle
Adjointe chargée des affaires budgétaires et financières, en charge des relations avec la commune et le C.C.A.S. et de la mise en œuvre des politiques sociales.



viens de prendre la Présidence de l'I.C.A. cantonale. Nous venons de régler l'essentiel des questions relatives à l'extension de nos activités à l'échelon du nouveau canton de Saint-Pantaléon-de-Larche, beaucoup plus vaste. J'ai voulu que l'I.C.A. s'installe dans les nouveaux locaux de la résidence seniors en centre bourg. Nous disposons d'espaces et de moyens, qui rendent possibles cette action. Certes les ateliers ont obligatoirement des effectifs limités à une quinzaine de personnes. Mais ce projet était impossible à réaliser dans notre petit bureau du bâtiment Ceyrac. Avec la résidence services seniors, nous avons un bâtiment accessible, nos bureaux le sont bien sûr avec des surfaces et des équipements incomparables. Nous donnons aux mots services de cette résidence seniors une dimension qui nous préoccupe depuis longtemps. Je remercie Alain Lapacherie de m'avoir fait confiance car sans les moyens communaux rien n'aurait été possible.

Communication municipale s'ouvrir et se moderniser

2017 sera une année pivot pour la communication municipale. En effet, les initiatives vont se multiplier à la fois sur les outils traditionnels de communication mais aussi sur de nouveaux vecteurs.



Bulletin municipal Une nouvelle maquette

Le Flash Info, notre bulletin municipal fait peau neuve.

La maquette est entièrement revue dans une double préoccupation. Celle de pages mieux structurées, d'une gamme de couleur plus chaude donnant à la lecture plus de confort. L'introduction réussie de la publicité exigeait cette montée en gamme de notre bulletin pour répondre aux attentes du lectorat et des annonceurs même si les rubriques resteront assez semblables.

Facebook Création d'une page pour notre collectivité

Si la commune dispose déjà d'un dispositif d'alerte en cas de crise utilisant Internet, elle va se positionner directement sur les réseaux sociaux. Facebook est un phénomène mondial qui concerne toutes les générations et pénètre très fortement dans l'ensemble des foyers. Le mode d'écriture : la priorité aux images correspond au mode de vie et à la place prise par les smartphones dans la vie quotidienne.

La commune y est désormais présente pour des informations sur la vie quotidienne de la ville. Les informations relatives aux travaux, activités des services municipaux, actualités, vie pratique y seront

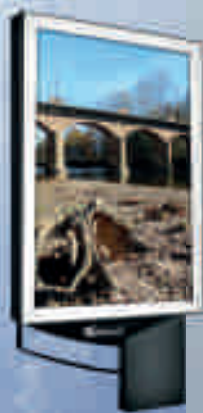
traitées en parallèle du site Internet qui restera la base de notre présence sur la toile.

Rendez-vous sur la page Facebook
« **Mairie de Saint Pantaléon de Larche** ».

Journal électronique et réseau d'affichage

Dans la même volonté d'améliorer notre communication, la commune travaille sur un partenariat avec le groupe Védiaud.

A terme, il permettra de disposer en centre bourg d'un journal électronique donnant des informations sur les temps forts de la vie communale et mettant en évidence les événements. Il sera relayé par un réseau de planimètres répartis sur toute la partie agglomérée où nous pourrons relayer des informations sur les événementiels. Ce mobilier urbain de qualité devrait nous offrir l'opportunité d'une campagne de communication par semaine. Ce doit être un moyen de lutter efficacement avec nos associations contre l'affichage sauvage qui dégrade nos paysages.



interview

Questions à Anne-Marie Oumedjkane

Adjointe chargée de la communication communale



La communication municipale prend un virage spectaculaire en 2017 ?

Tout cela s'inscrit dans des cycles normaux pour des outils de communication.

Si on prend le Bulletin Municipal, nous avons déjà procédé à un remodelage sous le mandat précédent. Nous passons à une maquette réalisée par un professionnel car l'attrait et le confort du lecteur nécessite ce virage.

Quant à notre présence sur Internet, nous avons réfléchi à la mise en place d'une newsletter. Les études que nous avons conduites notamment grâce au soutien de Cyber Corrèze montrent qu'il est aujourd'hui plus pertinent d'être présent sur Facebook qui touche jusqu'à 50% de la population, que de créer un outil spécifique.

La mise en place du journal électronique et du réseau d'affichage est une opportunité qui est née de nos discussions sur la restructuration de l'abribus en centre bourg pour sa mise en accessibilité.

La proposition du groupe Védiaud nous permet de mettre en place un mobilier urbain de qualité sans coût pour la collectivité.

En effet, tout cela a-t-il un coût pour la collectivité ?

Le message du Maire a été très clair : il faut faire mieux à coût constant.

Très clairement le panneau d'affichage électronique et le réseau de planimètres sont financés par la publicité que l'afficheur réalise. C'est financièrement neutre pour la commune.

Le déploiement sur Facebook est réalisé par les employés communaux : notre chargée de communication et notre animateur informatique.

Quant à la nouvelle maquette du Flash Info, sa mise en place est possible grâce au retour de la publicité dans le magazine.

La commune étant déjà présente sur Facebook avec la page « Bien vivre ensemble à Saint Pantaléon de Larche », quelle est l'articulation avec la page de la Mairie ?

Oui, en effet il y avait déjà cette présence. La page Facebook de « Bien vivre ensemble à Saint Pantaléon de Larche » est l'émanation directe de la liste municipale de la majorité, comme d'ailleurs les élus du groupe « Un nouvel élan pour St Pan » avait mis en ligne leur propre page Facebook.

On peut à côté de ces pages développer un produit qui est celui de la collectivité, avec un message qui ne doit pas avoir de coloration partisane mais une philosophie service public.

ACTUALITÉS

CIMETIERE

Règlement et Nouveaux Aménagements

La municipalité a entamé un programme de réflexion sur le cimetière. Il s'oriente vers deux directions :

l'Adoption d'un règlement et différents travaux d'aménagement.

Un règlement

La gestion du cimetière ne s'est jamais adossée à un règlement. Cet outil paraît aujourd'hui indispensable. Il va en effet permettre notamment de structurer la gestion quotidienne du cimetière avec des conditions d'intervention en particulier pour les marbriers. Il va définir les conditions d'implantation des monuments funéraires ou d'utilisation du dépositaire, de l'ossuaire. Il permettra également d'entamer les très longues procédures de récupération des concessions à l'abandon.

Outre ces aspects juridiques, la grille tarifaire du cimetière va être revue et harmonisée car la commune va proposer de nouvelles solutions pour l'inhumation des défunts.

De nouvelles solutions pour l'inhumation

En effet le cadre général de ce cimetière a déjà fait l'objet de profondes évolutions. On peut citer l'arrachage des haies de thuyas et un programme de ravalement du mur d'enceinte, la restructuration des fontaines avec des dispositifs hors gel et résistant au vandalisme. Le tri des déchets fait aussi son apparition avec des plate-formes réservées aux différents containers.



Désormais, après l'aire de dispersion des cendres, la municipalité étudie l'aménagement de caves urnes qui permettent d'accueillir les urnes funéraires des petits monuments dont l'agencement permet un fleurissement plus aisé qu'avec le columbarium.

Dans le même esprit, sera proposé un jardin des roses. Il s'agit d'un espace paysager où l'emplacement des cendres du défunt est matérialisé par un rosier. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur ces évolutions lors de sa réunion de février.

QUESTIONS À

Marie Paule TOURNADOUR

adjointe en charge de la population,
de l'état civil,
du cimetière et du Parc de Lestrade



mobilisent bien sur cet objectif. Avec eux, nous avons notamment réhabilité le futur ossuaire, mis en place de nouvelles fontaines. La réfection de l'enceinte va se poursuivre. L'entrée du nouveau cimetière a été refaite avec un grand portail coulissant pour l'accès des poids lourds. Le ravalement du mur va faire l'objet de plusieurs tranches de travaux et puis il faudra aussi répondre aux nouvelles attentes des familles.

C'est-à-dire ?

Il y a deux phénomènes. Le desserrement des familles et la plus grande mobilité qui font qu'aujourd'hui la concession perpétuelle ne peut plus être la réponse unique. L'incinération est une pratique funéraire qui prend de l'essor. Nous allons multiplier nos offres avec à côté du columbarium et de l'aire de dispersion, l'aménagement complet d'une série de caves urnes ou tester le jardin des roses. Ces ambiances plus classiques avec des monuments en dur ou plus novatrices avec le jardin des roses sont autant de formules qui montrent que nous devons nous adapter aux enjeux actuels y compris pour le cimetière.

Quelle orientation donnez-vous à votre action en direction du cimetière ?

L'attention qu'une société porte à ses défunts est très révélateur de son fonctionnement. Dans notre pays c'est notamment le Code Pénal qui protège les défunts et les sépultures. Je porte donc la plus grande importance à l'entretien du cimetière et je n'hésiterai pas à intervenir si je constate des comportements irrespectueux. Ma première préoccupation a été de trouver un point d'équilibre entre l'interdiction des pesticides et l'entretien des allées du cimetière. L'interdiction d'utiliser du désherbant est en place depuis le 1^{er} janvier. Heureusement des assouplissements dans l'utilisation de ces produits sont possibles car nous nous engageons vers de grosses difficultés compte tenu des surfaces à entretenir. J'ai ensuite voulu que nous nous mobilisions sur ce projet de règlement. D'abord parce que c'est une obligation ensuite, parce que la récupération des concessions à l'abandon ou une plus grande rigueur dans l'implantation des nouveaux monuments s'impose. Ceci fait, nous nous orientons vers des instruments de valorisation du site.

De quels instruments parlez-vous ?

C'est un travail que nous avons déjà entamé. L'entretien général est bon, nos services se

Bilan à mi mandat pour bien vivre ensemble

// La majorité municipale veut être fidèle à ses engagements. Aussi à mi-mandat, il est opportun de présenter un panorama de l'avancement de ce projet municipal. Il montre que la quasi-totalité de ce projet a fait l'objet d'au moins un commencement d'exécution. Ce mandat 2014 / 2020 verra l'émergence de dossier historique pour la commune comme la création du parc d'entreprises de Brive Laroche. Des équipements spécifiquement dédiés aux familles et aux expressions culturelles et de loisirs comme le Parc de Lestrade ou le nouvel ensemble polyvalent du bâtiment Charles Ceyrac. //

BILAN

Engagement 1

Création de logements adaptés en centre bourg pour les personnes âgées

La résidence services seniors réalisée en partenariat avec Polygone est ouverte depuis cet été. Elle accueille en plus les services de l'Instance de Coordination pour l'Autonomie (I.C.A.) et s'inscrit dans les aménagements urbains de la ZAC du centre bourg.



FAIT

Zone de rencontre



En Cours



Pont de la Barbotte

Engagement 2

Poursuite des opérations de sécurité

- 1 Agrandissement de la zone de rencontre en centre bourg.
- 2 Réfection du Pont de la Barbotte.
- 3 Sécurisation du cheminement piéton en centre bourg.
- 4 Aménagement d'un giratoire au carrefour de l'avenue du 11 novembre.

Travaux



Giratoire du 11 novembre



Engagement 3 - Dénomination des rues et numérotation des maisons

Chaque quartier rural va profiter de ce programme qui est engagé et à déjà été réalisé sur Puymorel. Il est en cours le secteur de Gumond, d'Audeguil et des Chanets.



En Cours

En Cours

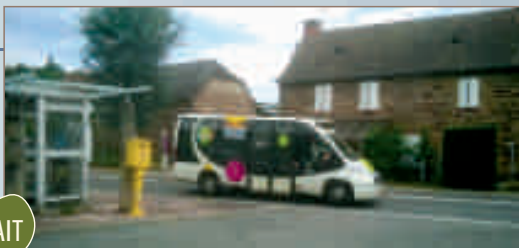


Engagement 4 - Programme de rénovation des trottoirs et maillage de circulations douces

Le programme de rénovation des trottoirs a d'abord été engagé sur le secteur de Bernou. Il se situera sur le Bourg en 2017 puis devrait concerner les quartiers « Est ».
L'étude du maillage de circulations douces et aire de co-voiturage fait intégralement partie des travaux de révision du PLU.

Engagement 5

Création d'une ligne de bus vers les zones de travail et de commerces raccordée à tous le réseau Libéo de l'Agglo et fortement cadencée.



FAIT



Plan de propreté urbaine avec passage de balayeuse sur tous les quartiers.

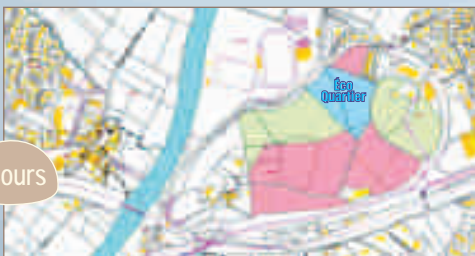
Réductions des pesticides et entretien annuel des fossés pour le rural.



FAIT

Engagement 7 - Création d'un éco quartier

En Cours



Engagement 8

Création du Parc de Lestrade



En Cours

Engagement 9 - Equilibre des quartiers et des Hameaux

Le quartier des Picadis bénéficie déjà d'une nouvelle organisation des transports scolaires avec l'installation d'un abri-bus. A Bernou, une étude a été confiée au cabinet AJ Ingénierie pour étudier la structuration des espaces publics autour du groupe scolaire. Sur le secteur de la Galive, Laumeuil, la création du Parc d'entreprises de Brive Laroche induira la refonte des axes routiers VC 3.



En Cours

BILAN

En Cours



Engagement 9 & 10

Nouvelle Cantine et Salle Polyvalente en centre bourg : Démarrage des travaux en 2017 puis transformation de l'ancienne cantine en Garderie

FAIT Engagement 12 - Communication

La communication de crise a été sensiblement améliorée avec l'installation d'une sirène d'alerte sur les toitures de l'école du bourg fonctionnant en réseau avec celles de Brive et Mansac notamment.



Nous avons en collaboration avec l'Agglo l'opportunité d'utiliser un automate d'appel permettant d'envoyer des messages d'alerte par SMS ou téléphone aux habitants concernés par un événement climatique ou autre.
Enfin, la commune a décidé de créer sa propre page Facebook par préférence à une newsletter compte tenu des forts taux de pénétration de cet outil et de sa flexibilité d'utilisation.

Engagement 11

Equipements des écoles notamment en matériels numériques.

Les dotations en Vidéo Projecteurs Interactifs sont en cours d'achèvement. La quasi-totalité des classes seront équipées en 2017.

En Cours



Engagement 13

Un projet pour l'emploi

La commune a dédié un poste d'adjoint au maire en charge de la relation avec les entreprises occupé par M. Alain Iselin.

Le parc d'entreprises de Brive Laroche commence à être aménagé avec comme retombées immédiates pour la commune l'installation de la plate forme Chronopost et sa cinquantaine d'emplois. L'ouverture du site par une nouvelle route à travers « Granges » accroîtra l'attractivité de ce site et facilitera la circulation automobile dans tout ce secteur. En parallèle nous travaillons avec la révision du PLU à maintenir des espaces pour entreprendre notamment sur Cramier. Nous sommes vigilants sur le développement de l'accès internet qui reste problématique. L'attractivité de notre commune doit rester forte avec des équipements publics au meilleur niveau à l'image du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac qui aura vocation à accueillir au 1er étage un centre socio-culturel articulé autour d'une bibliothèque agrandie et d'un Point Public Multimédias (P.P.M.) rénovés. Les compensations financières versées par l'agglo à la commune sont le juste retour des atouts en matière de développement que la commune apporte. Ces compensations font de l'agglo le premier partenaire financier de la commune en recettes.

FAIT

Engagement 14 - Rénovation du partenariat avec les associations

En 2016, la commune a adopté des critères d'attributions des subventions aux associations selon la nature de leur activité.

Des conventions de partenariat ont été mise en place avec les structures les plus importantes et les avantages en nature offerts à chaque association font l'objet d'une valorisation financière. Des collaborations nouvelles se dessinent avec l'étude de besoins qui s'engagent sur le parc des sports ou la valorisation du Parc de Lestrade qui permettra d'autres initiatives.

Engagement 15 - Un quartier/Un Elu

Dès le début du mandat chaque conseiller municipal s'est vu affecté un secteur sur lequel il est le correspondant privilégié de la population.

La répartition a été présentée dans le bulletin municipal de Janvier 2015.

FAIT

En Cours



BILAN

LA COMMUNE SOUTIENT ses Artisans, Commerçants & Industries



Stephan et Valérie Goursolas en compagnie de M. Alain Iselin, adjoint au développement économique.

Stephan et Valérie vous accueillent au Domaine de Renaudet depuis le 1^{er} avril 2016, dans un lieu nature et simple situé en campagne.

Stephan et Valérie ont doté le domaine de nouveaux agréments extérieurs et d'une décoration simple au goût du jour pour vous recevoir. Ils vous propose de réaliser votre mariage, vos repas d'anniversaire, de baptême ainsi que l'organisation de vos séminaires avec une salle d'une capacité de 200 personnes et d'un hôtel de 21 chambres avec piscine.

NOUVELLE DIRECTION



Hôtel – Restaurant
Piscine- Salles de réception
Service traiteur de qualité
Spécialités régionales

05 55 85 36 64 - 06 19 40 64 58
gstraiteur19@gmail.com - www.domainederenaudet-19.fr

Changement de propriétaires



LE FOURNIL DE ST PAN
Boulangerie - Pâtisserie

92, rue de la mairie
19600 Saint-Pantaléon-de Larche



Jérôme Quintard et son épouse ont repris la Boulangerie – Pâtisserie au centre bourg, depuis le mois de novembre. N'hésitez pas à les contacter au 05 55 86 82 97

Impression Offset - Numérique et Grand Format
www.maugeinimprimeurs.fr
TULLE - MALEMORT
maugein
imprimeurs

Les 3 couleurs
Société de peinture
122 av. Jean-Lucet 19100 BRIVE
Tél. 05 55 24 44 26 - Fax 05 55 24 44 74
Sub.brive@wanadoo.fr - www.sols-peintures-brivistes.fr

DEVAUD TP
TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS
REVÊTEMENTS - V.R.D.
TOUS TYPES D'ENROBÉS
33 rue Ingénieur Braisquid
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. : 05 55 23 00 77 - Fax : 05 55 17 66 39
E-mail : devaud.tp@wanadoo.fr

DEVECIS
S.a.r.l Sols et Peintures Brivistes
Revêtement sols et murs
Peintures - Finitions - Carrelages
Parquets collés et flottants
122 av. Jean-Lucet 19100 BRIVE
Tél. 05 55 24 44 26 - Fax 05 55 24 44 74
Sub.brive@wanadoo.fr - www.sols-peintures-brivistes.fr

Maîtriser les filières déchets
NCI
Agence de Brive
Exploitation d'une déchetterie professionnelle
destinée aux artisans et commerçants.
Collecte, traitement et recyclage des déchets industriels.
Mise à disposition de benne et collecte des déchets de chantiers.
11, rue Beauregard - 19600 Saint-Pantaléon-de Larche
Tél. : 05 55 86 01 61 - Fax : 05 55 17 66 39
brive@wanadoo.fr - www.nci-brive.com

POMES FUNERES SOULIER 22 bis av. Emile Zola - 19100 BRIVE
Tél. : 05 55 24 23 14 - Fax : 05 55 24 32 44
Organisation complète d'obsèques. Soins d'hygiène et de préservation
- funéraires - pompes funèbres - prévoyance obituaires
A votre écoute 24h/24 - 7j/7 - www.pfsoulier.fr

NCI
Agence de Brive
Exploitation d'une déchetterie professionnelle
destinée aux artisans et commerçants.
Collecte, traitement et recyclage des déchets industriels.
Mise à disposition de benne et collecte des déchets de chantiers.
11, rue Beauregard - 19600 Saint-Pantaléon-de Larche
Tél. : 05 55 86 01 61 - Fax : 05 55 17 66 39
brive@wanadoo.fr - www.nci-brive.com

TRAVAUX PUBLICS
MIANE
Délégation de Service Public
Voirie et Réseaux Divers
Electricité - Eclairage Public
Hydraulique
VINATIER
ZI de Beauregard 19100 BRIVE
Tél. : 05 55 86 01 61

Krill
100% Gourmand

BLOX
L'ARTISAN BÉTON
Vincelles - 19600 St-Pantaléon de Larche
Tél. : 05 55 85 14 77

PUBS



IGNOT
TRAVAUX PUBLICS

Terrassement	Récupération
Assainissement	Traitement
Démolition	Concassage
Traitement de sols	Criblage
Goudronnage	Revalorisation de matériaux inertes
Aménagements extérieurs	
Transport	



IGNOT
REVALORISATION

ZA de la Gallive - 19600 Saint-Pantaléon de Larche - Tél. 05 55 17 08 32 - Fax 05 55 17 07 23
Email : pignot.tp@orange.fr - Site : www.pignot-tp.fr



Pépinières Nauche

Pépinière Ornementales
Conception Parcs & Jardins

Grandmont-Haut / 19600 Lissac-sur-Couze

Téléphone +33 (0)5 55 85 43 33
Portable +33 (0)6 08 85 04 90
E-mail nauche.philippe@wanadoo.fr

doussaud bruno
revêtement de façade
projeté

avec et sans isolation
à l'ère moderne, protection de pierre, pierre
façade, isolation
qualité et économie
travaux et conseils gratuits

Brive-la-Gaillarde 19100
06 77 89 38 81

solit voyssière-saylier
électricité générale - électricité-ménage
christianisme domotique-chauffage

SEYLLER
SEBAUSTE

sebastian.seyler@free.fr
"Bourges"
24590 - MADAILLAC

05 55 85 81 54

HOTEL - RESTAURANT

Terrasse

LARCHÉ - CORRÈZE

BORDAS Christophe

Electricité générale
Placo-plâtre

AJUDEGUIL
19600 ST PANTALEON DE LARCHE
tel : 06.12.35.40.88
email : chris.bordas@wanadoo.fr



• CARRELAGE
• DALLAGE
• CERAMIQUES INDUSTRIELLES

14 Rue - 19600 ST-PANTALEON-DE-LARCHE
Tél : 05 55 85 49 01
Email : carreleursbrive@orange.fr Fax : 05 55 85 20 67

CAPRICORNES - VRILLETES
LYCTUS - TERMITES



Le Comptoir du Son

INSTITUT DE BEAUTE
MARIA GALLAND

Rond point du Colombier
19600 St-Pantaléon de Larche
Tél. : 05 55 23 53 17

Un ramoneur qualifié depuis 14 ans !

CE RAMONAGE 2000 - Henri Charpentier
Inserts - canalis - cheminées - chaudières (fioul & bois)
Poêles - cuisinières (bois et charbon)
Déchirage - Centre de ramonage depuis 2000

Tél : 06.12.89.12.46 - 05.55.74.04.07
19000 Saint-Pantaléon de Larche

architectes
**FRANCOIS COQ
HELENE LEFRANCO
NOEMIE COQ**

68 AVENUE THIERS - 24200 SARLAT
TEL : 05 55 31 11 33
MAIL : coqfrancois.archi@wanadoo.fr
SITE : www.coqfrancois-archi.com

**ARCHITECTURE
PAYSAGE**

ENTREPRISE GAUTHIER
TRAITEMENT DE CHARPENTES

Ne laissez pas votre patrimoine partir en poussière...

DEVIS GRATUIT

3, chemin de la Rivière
19600 SAINT-CERNIN-DE-LARCHE
Tél. 05 55 85 12 02

Tél. 06 18 47 28 01
www.gauthier-traitement.fr

Entreprise artisanale locale implantée depuis 30 ans en Corrèze.

Olivier BOUDY
Maître artisan

Peinture - Décoration - finitions

218 rue Charles Baudelaire - 19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 87 51 13

Ets FOUSSAT

Couvertures-Bardages
Traditionnels
Industriels

LA QUALITE
SOUS TOUTES
LES ANGLEES

La Croix de Pataud - BP 20043 USSAC
19318 BRIVE CEDEX

Tél. : 05 55 87 01 08 - Fax : 05 55 87 58

www.ets.foussat.fr
Email : ets.foussat@wanadoo.fr

Entreprise
HERNANDEZ
depuis 1964

TOUTS TRAVAUX DE CIMETIERES

Planification - Entretien
Entretien - Entretien
Entretien
Entretien
Entretien
Entretien
Entretien

05 55 24 42 48 ou 06 48 28 80 88

SERVICE DE NETTOYAGE

Cnet

93 bis av. Georges Pompidou
19100 BRIVE
Tél. : 05 55 85 92 04
Fax : 05 55 18 09 24
Courtial.cnet@wanadoo.fr



Cabinet d'architecture Coq et Lefrancq (24)
Bâtiment Polyvalent Charles Ceyrac - Vue depuis la rue du 19 mars 1962

RESTRUCTURATION du Bâtiment Polyvalent Charles Ceyrac et de la Garderie

La journée du jeudi 20 octobre aura été marquante pour le mandat municipal en cours. En effet, le Conseil Municipal a validé l'Avant Projet Définitif de restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac et de l'actuelle cantine de l'école du bourg. C'est une réunion marathon qui a commencé à 17h30 avec le concours du cabinet d'architectes Coq et Lefrancq ainsi que l'ensemble des bureaux d'études.

Restructuration de deux bâtiments communaux

Le projet de restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac et de la cantine de l'école du bourg vise à améliorer les conditions de travail et d'usage de ces bâtiments. Les travaux comprennent notamment la rénovation de la structure, l'isolation thermique et acoustique, et la mise aux normes de sécurité.

La cantine est le dossier prioritaire de la commune car les installations actuelles ne répondent plus aux normes et sont insuffisantes au niveau thermique et acoustique.

Le projet de restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac et de la cantine de l'école du bourg vise à améliorer les conditions de travail et d'usage de ces bâtiments. Les travaux comprennent notamment la rénovation de la structure, l'isolation thermique et acoustique, et la mise aux normes de sécurité.

Le projet de restructuration du bâtiment polyvalent Charles Ceyrac et de la cantine de l'école du bourg vise à améliorer les conditions de travail et d'usage de ces bâtiments. Les travaux comprennent notamment la rénovation de la structure, l'isolation thermique et acoustique, et la mise aux normes de sécurité.

Batiments RESTRUCTURATION

Un des grands enjeux de ce dossier sera le redéploiement des activités pendant les travaux. Compte tenu de la transformation à effectuer sur la structure du bâtiment, il ne pourra y avoir aucune co-activité. Les élus ont longuement débattu de la faisabilité de ce projet et de la nécessité de trouver des solutions alternatives pour accueillir les services municipaux pendant la durée des travaux.

Un des grands enjeux de ce dossier sera le redéploiement des activités pendant les travaux. Compte tenu de la transformation à effectuer sur la structure du bâtiment, il ne pourra y avoir aucune co-activité. Les élus ont longuement débattu de la faisabilité de ce projet et de la nécessité de trouver des solutions alternatives pour accueillir les services municipaux pendant la durée des travaux.

La sécurisation des activités de la garderie était un des objectifs de la collectivité. Les travaux de restructuration de la garderie ont été réalisés en respectant les normes de sécurité et en assurant la continuité des services pour les enfants et les parents.

La sécurisation des activités de la garderie était un des objectifs de la collectivité.

La sécurisation des activités de la garderie était un des objectifs de la collectivité. Les travaux de restructuration de la garderie ont été réalisés en respectant les normes de sécurité et en assurant la continuité des services pour les enfants et les parents.

Pont sur la VEZERE en Centre Bourg

RECONSTRUCTION DES PARAPETS



Le Conseil Départemental vient d'effectuer la réfection complète des parapets du pont sur la Vézère en centre bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche.



RECONSTRUCTION des parapets

La circulation automobile a été légèrement perturbée pendant les travaux de reconstruction des parapets du pont sur la Vézère en centre bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche. Les maçonneries étaient fortement dégradées. Des pierres de taille étaient absentes, des lézardes profondes faisaient des ouvrages des éléments dangereux.

Les maçonneries étaient fortement dégradées.

Des pierres de taille étaient absentes, des lézardes profondes faisaient des ouvrages des éléments dangereux.

Les travaux de reconstruction des parapets du pont sur la Vézère en centre bourg de Saint-Pantaléon-de-Larche ont été effectués par le Conseil Départemental. Les maçonneries étaient fortement dégradées. Des pierres de taille étaient absentes, des lézardes profondes faisaient des ouvrages des éléments dangereux.

L'accès et le parking de la salle sportive de Bernou viennent d'être goudronnés.



Les travaux de goudronnage de l'accès et du parking de la salle sportive de Bernou ont été effectués par le Conseil Départemental.

salle sportive DE BERNOU

VC N°5 à Vinevialle

Les travaux avancent

L'aménagement de la VC N°5 entre la RD 152 et le vieux village de Vinevialle avance.



Les travaux de réaménagement de la VC N°5 entre la RD 152 et le vieux village de Vinevialle sont en cours. Les travaux avancent.



Parc des SPORTS

Installation d'un système d'arrosage intégré des terrains de sports

La municipalité a décidé d'un nouvel investissement sur le stade en dotant les terrains de sport d'un nouveau système d'arrosage intégré (à l'exception du terrain d'honneur qui est déjà équipé).

Le Conseil Départemental a financé l'installation d'un système d'arrosage intégré sur les terrains de sport du stade de Vinevialle.

L'opération bénéficiaire des concours financiers du Conseil Départemental et de la réserve parlementaire du Sénateur Claude Nougein.

Le système d'arrosage intégré sera installé sur les terrains de sport du stade de Vinevialle. L'opération a été financée par le Conseil Départemental et la réserve parlementaire du Sénateur Claude Nougein.

TARVAUX

Cross Départemental

Le 7 décembre 2016

30 élèves de C.E.2, C.M.1 et C.M.2 de l'école F.Delbary se sont rendus au Parc de la Guierle et Place du 14 juillet, à Brive-la-Gaillarde, pour participer au cross départemental organisé par l'U.S.E.P.



Par un temps ensoleillé, tous les enfants ont fait de leur mieux et ont réalisé de très belles courses.

CROSS

Cette course clôturait les séances d'endurance pratiquées en classe ces dernières semaines.

Les élèves de C.E.2 avaient 2100 mètres à courir, ceux de C.M.1 2400 mètres et leurs camarades de C.M.2 2600 mètres.



La Randonnée du CAUSSE

Mardi 4 octobre, les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école François Delbary...

...ont participé à une randonnée dans le cadre de la semaine de la randonnée pédestre organisée par l'USEP.

Ils sont partis de la salle des fêtes de Saint-Cernin et en passant par les bois, ont rejoint les dolmens puis sont redescendus pour pique-niquer au bord de l'eau.



Noël à l'école François Delbary

Le Père Noël nous a rendu visite le 13 décembre, nous l'attendions avec impatience !

Pour l'accueillir nous avons préparé quelques chants que nous nous sommes appliqués à chanter !



L'arrivée du Père Noël : sa carriole est bien remplie



Près du sapin décoré par les élèves, le Père Noël écoute attentivement nos chansons.



Les deux artistes

Le 15 décembre nous avons assisté à un spectacle « Pipo et Maestro » à la salle des fêtes de Saint-Pantaléon-de Larche. Ce spectacle a réjoui tous les élèves, bravo Pipo le comédien et Maestro le musicien !

SEBTP CONSTRUCTION

GROS-ŒUVRE - ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BÂTIMENT TRAVAUX SERVICES

SEBTP CONSTRUCTION | 17, ZA de LESOURAULT 19000 St CERNIN de LARCHE | Tél: 05 55 22 94 23 | Fax: 05 55 22 94 23

- 05 55 85 36 69 -

Coiffure Mixte

COIFFURE MIXTE

TEL: 05 55 87 58 34

COUVERTURE - ZINGUERIE - DALLES ALU

DEMOUSSAGE

BERNARD CAUSSE

17, ZA de LESOURAULT 19000 St CERNIN de LARCHE

Tél: 05 55 22 94 23

Fax: 05 55 22 94 23

LE ROD AUTOMOBILES

MARQUE: VEIPRO

17, ZA de LESOURAULT 19000 St CERNIN de LARCHE

TEL: 05 55 87 58 34

Fax: 05 55 22 94 23

LE DÉFRICHEMENT

Défricher la forêt est soumis à autorisation

Loi N°2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Le défrichage consiste à détruire l'état boisé d'un terrain, dans le but de changer l'affectation du sol. (mise en culture, urbanisation...)



Ce que dit la loi

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a modifié les articles du code forestier relatifs au défrichage des bois et forêts. Elle introduit dans son article L.341-6 une obligation de soumettre à une ou plusieurs conditions toute autorisation de défrichage :

« L'autorité administrative compétente de l'État subordonne son autorisation à l'une ou plusieurs des conditions suivantes :

- 1° L'exécution, sur d'autres terrains, de travaux de boisement ou reboisement pour une surface correspondant à la surface défrichée ou d'autres travaux d'amélioration sylvicoles d'un montant équivalent. Le représentant de l'État dans le département peut imposer que le boisement compensateur soit réalisé dans un même massif forestier ou dans un secteur écologiquement ou socialement comparable ;
- 2° La remise en état boisé du terrain lorsque le défrichage a pour objet l'exploitation du sous-sol à ciel ouvert ;
- 3° L'exécution de travaux de génie civil ou biologique en vue de la protection contre l'érosion des sols des parcelles concernées par le défrichage ;
- 4° L'exécution de travaux ou mesures visant à réduire les risques naturels, notamment les incendies et les avalanches.

L'autorité administrative compétente de l'État peut également conditionner son autorisation à la conservation sur le terrain de réserves boisées suffisamment importantes pour remplir les rôles utilitaires définis à l'article L.341-5. »

Le demandeur peut s'acquitter d'une obligation mentionnée au 1° du présent article en versant au fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) une

indemnité équivalente, dont le montant est déterminé par l'autorité administrative et lui est notifié en même temps que la nature de cette obligation. En Limousin, le montant de l'indemnité équivalente a été fixé à 3000 €/ha, avec un minimum de 1000 € par dossier.

L'autorisation de défricher et les autres réglementations

- 1] Toute demande commence par l'envoi d'un dossier spécifique à la DREAL* qui décide au « cas par cas » de la nécessité de demander une étude d'impact, sauf si la surface défrichée est inférieure à 0,5 ha.
- 2] Aucun permis de construire ne peut être délivré avant l'autorisation de défricher : L'instruction technique du 3 novembre 2015 rappelle notamment au §2.3 l'antériorité de l'autorisation de défrichage sur toute autorisation d'utilisation du sol conformément à l'article L.341-7 du code forestier. Ainsi, l'autorisation de défrichage reste préalable à la délivrance de toute autre autorisation administrative liée à l'utilisation du sol, sauf pour les installations classées pour la protection de l'environnement. Cette obligation d'obtenir une autorisation de défrichage avant la délivrance de toute autre autorisation est également rappelée à l'article L.425-6 du code de l'urbanisme.
- 3] Dans les sites NATURA 2000 la demande doit s'accompagner d'une étude d'incidences NATURA 2000.

Comment compenser un défrichage ?

- En réalisant des travaux forestiers : Boisement d'un terrain nu ; Amélioration d'une forêt ; Réalisation de travaux de lutte contre l'érosion.
- En versant une indemnité compensatoire au fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB).

Défricher
qu'est-ce que c'est ?

Quels sont les défrichements soumis à autorisation ?

Les défrichements sont soumis à autorisation pour les massifs boisés de plus de 4 hectares, et ce, quelle que soit la surface défrichée.

Quelles sont les parcelles boisées qui peuvent être défrichées sans autorisation ?

- Opération de rénovation d'anciennes pâtures ou terres agricoles ENVAHIES par de la végétation,
- Opérations sur des plantations de noyers, oliviers, châtaigniers, chênes truffiers...

- Opérations sur taillis à courte rotation sur des anciens terrains agricoles depuis moins de 30 ans,
- Déboisement à l'intérieur des bois pour créer des équipements nécessaires à l'exploitation.

4 EXEMPTIONS de demande d'autorisation

- Terrains boisés ISOLEES de 0,5 à 4 ha (définis par préfet) sans autre bois en contact.
- Bois dans parcs clos à tenants aux habitations
- Jeunes bois de moins de 20 ans
- Zones où il est interdit de reboiser

Que risque-t-on à défricher sans autorisation ?

Le défrichage de plus de 10 m² sans autorisation peut être sanctionné d'une amende de 150 € par m² défriché.

Comment déposer un dossier de demande d'autorisation de défricher ?

L'imprimé de demande d'autorisation de défricher doit être retourné à la direction départementale des territoires (DDT) complété et signé, accompagné des pièces indiquées (plan de situation et plan cadastral, relevé matrice cadastrale, autorisation du propriétaire si différent du demandeur, copie de la pièce d'identité si non-exploitant agricole). Le demandeur doit préciser si le formulaire du « cas par cas » a bien été envoyé à la DREAL*.

Au bout de 35 jours maximum, la DREAL indique à la DDT par un arrêté si une étude d'impact est nécessaire (2 cas sur 100) ; le dossier est alors instruit au titre du code forestier et un accusé de réception de dossier complet est envoyé. La procédure dure alors entre 2 et 4 mois et comprend une enquête de terrain par les agents de la DDT pour apprécier la possibilité de délivrer l'autorisation de défricher, assortie ou non de prescriptions.

Les différents imprimés de demande peuvent être téléchargés sur le site internet des services de l'État en Corrèze :

Rubrique « Politiques publiques > Agriculture, forêt et filière bois > Forêt - Filières Bois > Défrichage (Autorisation de défricher) »

Le dossier environnemental du « cas par cas » doit être envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

DREAL ALPC
Mission Évaluation Environnementale
Cité Administrative
rue Jules Ferry - BP 55 - 33090 Bordeaux cedex.

Combien d'hectares sont défrichés par an en Corrèze ?

Environ 100 demandes d'autorisation de défricher sont déposées annuellement, ce qui correspond à plus de 300 ha autorisés.

Pourquoi défriche-t-on en Corrèze ?

90% des surfaces concernent l'extension de l'agriculture. Les autres sont, en général, liées à des constructions ou des aménagements de zones d'activité.

Vous pouvez contacter la direction départementale des territoires, service de l'économie agricole et forestière.

Adresse : Cité administrative, place Martial Brigouleix - 19011 Tulle cedex.

CONTACT

Jacqueline CHAPPOULIE - Tél. 05 55 21 80 59 - E-Mail : jacqueline.chappoulie@correze.gouv.fr

CONTACT

Site : ae-projets-alpc.dreal-aquitaine@developpement-durable.gouv.fr - Tél. 05 56 93 32 50

Défricher la forêt est soumis à autorisation.

Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt des services.

Direction Départementale des Territoires.

www.correze.gouv.fr

« politiques publiques / nature et environnement / l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 »

Jardin recherche jardinier

Dans le cadre de son agenda 21, la commune a créé des jardins familiaux derrière l'ancien presbytère en centre bourg.



Un lot vient de se libérer.
Il consiste en une surface cultivable d'environ 20 m², d'un local de stockage pour le petit matériel.
Le loyer est de 15€/an - Plus les charges d'eau.

Les jardiniers s'engagent à cultiver pour leurs propres besoins, à ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou d'engrais chimiques et à pratiquer la convivialité avec les autres locataires.

Le lot N°1 est libre.
Vous pouvez envoyer vos candidatures écrites en Mairie avec vos motivations pour cultiver durablement

Vous souhaitez VENDRE un bien immobilier ?

Comment RASSURER votre acheteur sur la VALEUR & QUALITE d'un tel investissement ?

HomeStaging SOLUTIONS | Photo HDRS PROFESSIONNELLES

Le réseau Immobilier Swixim vous offre 2 Garanties exclusives pour vendre + facilement votre bien !

Sérénhome SYSTEME | Fiabilhome ASSISTANCE

Patrick Charreau
Courtier Swixim | 06 19 45 19 52
p.charreau@swixim.com | www.swixim.com

Swixim des Garanties & Services exclusifs

L'Immobilier gagne en assurance

Nouveaux Horaires de la Déchèterie 2017
Saint-Pantaléon-de-Larche - Zone de Vermeil RD 152

Tél. 05 55 87 92 77

OUVERT TOUTE LA JOURNÉE

du lundi au samedi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Permis de construire
Architecte j.j. DELPECH
Saint Pantaléon de Larche 05 55 88 36 15

NOUVEAUX

Les déjections canines

Rappel de la législation



Etre propriétaire d'un chien est le souhait de beaucoup de familles.
D'ailleurs, le chien est souvent considéré comme un membre à part entière de la famille.
Cependant, le bonheur d'avoir un chien ne doit pas faire oublier la responsabilité qui incombe à son maître.

Législation sur les déjections canines

L'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose qu'« est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (...) ».

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire de chien est donc tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Le ramassage des déjections canines

Ramasser les déjections canines, ce n'est pas s'abaisser. Il s'agit plutôt du meilleur geste à effectuer. En effet, les nuisances occasionnées par les déjections canines sont nombreuses, au titre desquelles, nous pouvons citer : l'accident par glissade, ou encore la transmission de certaines maladies.

A Saint-Pantaléon-de-Larche, les déjections canines ne sont pas encore un fléau, mais avant qu'elles ne le deviennent, la commune a installé un distributeur de sacs au niveau du parc des Sports Georges Auger.

Nous comptons aussi sur la compréhension et le civisme de tout un chacun, propriétaires de chien, ou pas, afin qu'à Saint-Pantaléon-de-Larche, nous puissions continuer à Bien Vivre Ensemble.

Transports collectifs

LIGNE DE BUS N°7
Brive-Saint Pantaléon de Larche / Saint Pantaléon de Larche-Brive

La ligne de bus n°7 reliant Saint Pantaléon de Larche à Brive bat son plein depuis sa mise en service.
En effet, entre janvier 2016 et décembre 2016, la ligne a enregistré près de 17 740 voyages.

ENVIRONNEMENT

PAROLE À LA MAJORITÉ

Aire de Grand Passage, que chacun assume son choix !

Le Maire de Saint-Pantaléon-de Larche ne modifiera pas de lui-même le P.L.U. Communal pour permettre la réouverture de l'aire de grand passage.

L'aménagement de la zone de Brive-Laroche ne permet plus d'utiliser ce site pour l'accueil des grands passages des gens du voyage.

Une réouverture provisoire de l'aire créée illégalement sur la commune a donc été envisagée, allant ainsi à l'encontre d'une décision du Tribunal Administratif. Pour cela, le Préfet doit modifier le Plan de Prévention au Risque d'Inondation.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, gestionnaire doit mettre en place un système de surveillance de la montée des eaux et d'évacuation des résidents. Le maire est censé adapter son P.L.U.

Le Maire a prévenu que cette situation ne pouvait être que temporaire. Elle n'efface pas la dangerosité d'un site où la montée des eaux emprisonne ceux qui y stationnent.

Dans ces conditions, le Préfet devra par arrêté préfectoral imposer la modification du P.L.U. de Saint-Pantaléon-de-Larche pour y prescrire ces changements.

En effet, le Maire s'y refuse compte tenu de la position de la commune sur cette aire. Chacun doit assumer ses choix jusqu'au bout. Même avec un dispositif de surveillance, on fait courir un risque à ces populations.



EXPRESSION DU GROUPE



« Un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche »

Les élus du groupe
« Un nouvel élan pour St.-Pantaléon de Larche »
vous présentent leurs Meilleurs vœux de bonheur
et de santé pour cette nouvelle année...

Le Conseil Municipal du 20 Octobre dernier a approuvé, à l'unanimité, l'Avant Projet Définitif du Bâtiment Polyvalent Charles Ceyrac.

Nous nous félicitons que ce projet voie le jour car il était indispensable de faire un nouveau restaurant scolaire. Nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas été possible de profiter de l'occasion pour mettre en place un self et de disposer d'une salle suffisamment grande pour éviter de faire 2 services.

En revanche, nous nous inquiétons des conséquences de ces travaux concernant

le bâtiment polyvalent sur notre milieu associatif puisque la Salle des Fêtes sera, elle aussi, inaccessible pendant au moins 18 mois à partir de l'été 2017. Des solutions devront être trouvées pour nos associations et nos clubs qui utilisent régulièrement nos salles pour leurs activités hebdomadaires, mais aussi, pour organiser leurs différents événements !

Sans refaire l'histoire, on ne peut que regretter le choix fait, il y a quelques années, de réaliser la coûteuse Halle Vézère Causse qui n'est pas une véritable salle permettant d'offrir des solutions à l'ensemble du monde associatif...

NOUS CONTACTER

NOS CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Stéphane Raynaud (06 76 65 83 79), Catherine Lecigne (06 81 89 65 04),
Jean-Yves Schramm, Brigitte Nironi, Joël Massias

Notre Conseiller Communautaire à l'Agglo : Stéphane Raynaud

Notre adresse MAIL : nouvelelan.saintpan@outlook.fr

Notre page FACEBOOK : un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche

Notre site INTERNET : <http://nouvelelanpourtspa.wix.com/un-nouvel-elan>

Vous avez également la possibilité de nous laisser un courrier à la mairie.

EXPRESSION DES ÉLUS



Au fil du Vin

Saint-Pantaléon-de-Larche

Samedi 1^{er} avril et dimanche 2 avril 2017,
au sein de l'Espace Vézère Causse,
à Saint-Pantaléon-de-Larche, se tiendra la 5^e édition d'AU FIL DU VIN.

Une trentaine de vigneron, venant des quatre coins de la France, mais aussi d'Espagne et d'Italie, feront déguster leurs vins naturels et partageront leur passion avec le public.

Depuis 2012, les membres de l'Association Naturellement Vins oeuvrent pour découvrir et faire découvrir les vins dits « naturels ». Les vins naturels, également qualifiés d'« originels », sont élaborés en des domaines qui travaillent dans le respect de la nature, tant dans les vignes que dans le chai (sans pesticide, ni herbicide, sans pratique œnologique vulgaire).

Ce sont des vins d'auteurs, élaborés par des vigneron passionnés et passionnants. Souvent leur discours dépasse largement la viticulture pour transmettre un message plus universel de respect, de partage et d'indépendance. De cette passion qui anime l'association Naturellement Vins est né le Salon AU FIL DU VIN, le salon des vigneron qui travaillent au plus près de la Nature.



Alors rendez-vous les 1^{er} et 2 avril,
pour faire encore et toujours de belles rencontres

ESPACE VÉZÈRE CAUSSE

Saint-Pantaléon-de-Larche (19600) près de Brive-la-Gaillarde

- Tarifs : 5€ pour les deux jours (verre à dégustation OFFERT)
- Horaires :
Samedi 1^{er} avril de 14 h à 20 h
Dimanche 2 avril de 10 h à 18 h
- Contact :
Denis ANGAÏS : contact@naturellement-vins.com

RENSEIGNEMENTS
PRATIQUES



LE CLUB DE BASKET

de Saint-Pantaléon-de-Larche a reçu le Label de l'École Départementale de Mini Basket

Ce label est attribué pour 3 ans. Il récompense les efforts de structuration mis en oeuvre par le club au niveau de son école de Basket et l'engage à maintenir un haut niveau de rigueur durant les deux prochaines saisons dans l'optique d'un éventuel renouvellement. L'école de basket se porte bien, l'encadrement est à

la hauteur de la demande que ce soit par le nombre d'éducateurs diplômés ou par leur compétence à encadrer de très jeunes pratiquants. Ce sont au total près de 90 bambins qui ont fait une chasse au trésor dans le gymnase avant la remise de leur petit diplôme de pirate.

EN BREF

Une Saint-Pantaléonnaise médaillée

M^{me} Delphine MUNUERA habitante de St Pantaléon-de-Larche a été décorée le 5 décembre 2016 à la préfecture de Tulle de la Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif pour son implication au sein de l'Association de Cheerleading de Brive. Cette discipline allie la danse, l'acrobatie et la gymnastique.



Nous saluons ici son dévouement.

L'équipe de l'ASSP FOOT a affronté BERGERAC lors du 7^e tour de la coupe de France au Stade Pestourie.



La FNACA lors de leur Assemblée Générale



Vive l'école de Musique

Intercommunale Vézère Causse

En effet le nouveau découpage cantonal rendait nécessaire une nouvelle appellation de notre école.

A compter de l'année 2016-2017 l'EMICL devient donc EMI Vézère Causse.

Outre les enseignements individuels en Accordéon Diatonique, Batterie, Clarinette, Flûte, Guitare, Piano, Trompette et Violon, les offres d'enseignement collectif se diversifient. Ont ainsi été créés, depuis la création en 2009, les ateliers suivants :

- Eveil Musical pour les 5-6 ans (Gde section-CP),
- la Chorale des « Jeunes »,
- l'Orchestre,
- l'Ensemble de Guitares,
- l'Atelier de Musiques actuelles.

Ces ateliers sont accessibles sans surcoût pour tout élève qui suit un cours d'instrument. Toujours attentif à proposer des contenus innovants, notre association a mis en place à la rentrée de septembre une

Formation Musicale orientée beaucoup plus sur le ressenti corporel et l'écoute, intégrant le jeu vocal pour une approche collective. Un conte musical sera ainsi créé par l'ensemble des élèves en juin 2017.

Au fil de l'année, les élèves auront la possibilité de présenter leur travail et leurs progrès au travers des auditions proposées dans les communes qui adhèrent à l'intercommunalité, et également de participer aux prestations publiques des ateliers : **Café-concert des professeurs, fête de la musique, conte musical...**

Claude Delattre 06 74 38 15 08
emicl19600@gmail.com

<http://emicl19600.wixsite.com/emicl#lecole/mainPage>

INFOS

Bibliothèque Municipale

2017, une nouvelle année de projets à la bibliothèque.

Bien sûr des expositions comme actuellement et jusqu'à la mi-février : « **Sur les Ponts de St Pan., on y voit, on y voit ...** » de David Herman puis en mars-avril : « **Papillons et insectes** » de M. Mainville. Mais aussi des animations lors du « **Printemps des Poètes** » en mars et « **Coquelicots** » en mai. Sans oublier le « **prix de l'album jeunesse** » auquel participent les écoles de la Commune et le « **prix des lecteurs corréziens** » ouvert à tous les lecteurs. Et toujours le portage de livres aux personnes empêchées, le 1^{er} mercredi de chaque mois. **Des nouveautés à découvrir parmi lesquelles :**



ASSOCIATION Familles Rurales de Larche

L'association propose diverses activités culturelles et sportives pour la saison 2016/2017

Le Relais

- Pour les adultes :Gymnastique d'entretien
.....Conversation anglaise
- Pour les jeunes :Anglais
- Des formules stages sont aussi proposés :
.....Cirque - Poterie Dessin - Peinture
- Des Ateliers Parents/Bébé :
.....Tous les 1^{er} vendredis de chaque mois
- Des Ateliers Parents/Enfants :
.....Les 1^{er} samedis de chaque mois
- De l'aide aux devoirs.....

Date à retenir

Stage art Plastiques à partir de 7 ans
du 20 au 23 février 2017 en après-midi.

Accueil de Loisirs

3/17ans

Le mercredi deux sites l'un à Saint-Pantaléon-de Larche et l'autre à Larche de 12 h à 19 h
Les parents doivent penser à inscrire leurs enfants soit en venant au Relais soit par email en se munissant du bon d'inscription disponible sur le site.

Directrice (Larche)
M^{me} Dureisseix : 07 68 62 75 03

Directrice adjointe (St Pantaléon)
M^{me} Fort 06 52 58 96 66

Inscription pour les Prochaines vacances « Farwest »,
Du 23 janvier 2017 au 04 février 2017.

- Un espace multimédia et un service repro
- Des permanences de partenaires emploi : Mission locale.
- Un Point Information Jeunesse.
- Labellisé Eurodesk (travailler, voyager en Europe...)

Une grande enquête sera réalisée en Janvier n'hésitez pas à nous faire part de vos idées

; fl " a!k " " / " " ! +ffz
• / tizZ ffi"fi " fl " "ff" ffff
" " 'iZ'iZ' ffā'a

Pour nous joindre 05 55 84 11 12

Horaires d'ouverture du Relais
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
Du lundi, mardi et jeudi de 15 h à 18 h

Notre site
<http://www.famillesruraleslarche.com>

Transport
À LA CARTE

L'Instance de Coordination de St Pantaléon et Taxi Capron mettent en place à partir du mois de JANVIER 2017 le Service Transport à la carte réservé aux personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'aux Personnes handicapées et adhérents de l'Instance de Coordination du canton de Saint Pantaléon de Larche.

- Le nombre de voyages est limité à 2 par mois et par personne du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
- Il est impératif de faire une réservation 48 h avant.
- Le tarif est de : 5 Aller / 5 Retour = soit 10 Aller/Retour.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Taxi Capron au 06 03 28 66 40 ou l'Instance de Coordination au 05 55 87 81 79

Les inscriptions sont toujours ouvertes pour les ateliers informatiques qui ont lieu à la salle Multimédia de Saint Pantaléon de Larche. Vous pouvez contacter M. Vincent AUBAUX au 05 55 86 92 96 ou par mail : vincent.aubaux@gmail.com

CONTACTS

VIE ASSOCIATIVE



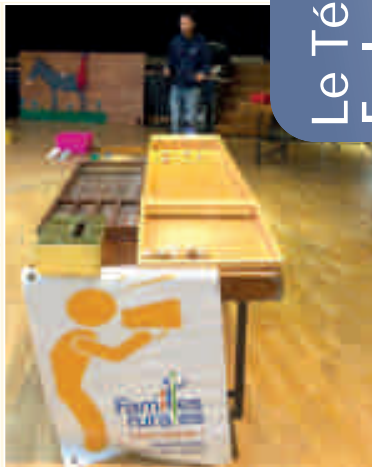
Le Téléthon



Toute l'équipe de bénévoles du Téléthon de Saint-Pantaléon-de-Larche remercie la Municipalité, les Associations et tous ceux qui ont participé à ce Téléthon.



Le Téléthon
En Images



1^{re} pierre du futur Dépôt de bus de l'Agglo

Frédéric Soulier, Président, et Robert Louradour, Vice-Président en charge des transports, ont posé symboliquement la première pierre du futur dépôt de bus de l'Agglo ce vendredi 21 octobre.

Avec cet ouvrage, situé sur un terrain d'une surface totale de 17 000 m², l'objectif recherché par la CABB est de disposer d'un bâtiment fonctionnel, adapté, sécuritaire et pouvant supporter un développement futur du réseau de transport. Il s'agit aussi d'améliorer la situation et les

conditions de travail pour les salariés par rapport à l'actuel site utilisé, non propriété de la CABB.

Il est également important pour une collectivité de disposer d'un ouvrage de ce type pour l'organisation de ses transports collectifs et l'amélioration des conditions d'exécution des contrats d'exploitation avec les opérateurs de réseau.

Les véhicules Libéo à la Demande, Libéo Accessible, Libéo la navette et les bus urbains changeront ainsi de dépôt au 1^{er} septembre 2017 avec l'entrée en vigueur du futur contrat d'exploitation du réseau de transport public de la CABB.



Le coût total de l'ensemble de l'opération s'élève à 2 866 000 € HT, financée par l'Agglo à hauteur de 2 366 000 € HT et une aide du FNADT de 500 000 € HT.

Les enfants de l'Agglo ne s'économisent pas pour l'énergie !

Le 27 octobre, à l'espace Chadourne à Brive, presque 200 jeunes issus des divers accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de l'Agglo ont participé à une journée consacrée aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables.

L'occasion de découvrir la petite astuce de l'un, la grande trouvaille de l'autre, chacun a pu entrevoir les différents ateliers préparés en amont, avec l'aide des animateurs des centres.

Les enfants, âgés de 8 à 14 ans, ont mis toute leur énergie à présenter leur projet durable, et cette journée, prolongée d'un pique-nique, fut l'occasion de se réunir et de partager leurs créations et leurs idées sur les économies d'énergie.



Travaux réseaux eau potable

à Saint-Pantaléon de Larche

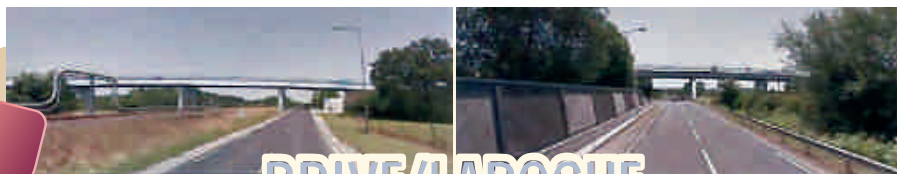
La communauté d'agglomération du bassin de Brive procède à des travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable, rue du moulin à Saint-Pantaléon de Larche.

Les travaux ont commencé mi-octobre pour un délai estimé à quatre mois. Ils consistent à renouveler le réseau d'eau potable et ils seront coordonnés avec les travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Au total 474 ml de réseau seront renouvelés et 23 branchements repris.

Les travaux seront exécutés par l'entreprise Miane et Vinatier.

Le coût de cette opération s'élève à 75 000 € HT.



BRIVE/LAROCHE CONTOURNEMENT NORD

Après la délibération de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, lançant la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P), Alain Lapacherie a présenté au Conseil Municipal le projet d'accès nord de la zone de Brive-Laroche.

Le Conseil Communautaire a opté pour un tracé d'un peu plus d'un kilomètre qui sera aménagé depuis l'axe de l'ancienne piste à travers les zones agro naturelles de Granges pour rejoindre la RD 69 au niveau du giratoire de l'usine d'incinération. La zone de Brive Laroche sera ainsi raccordée aux autoroutes via cet accès nord et via un accès direct avec l'A20 au niveau de Beauregard. Cette double communication permettra de capter le trafic économique et délester la RD 1089, largement saturée.

Cet accès nord sera constitué d'une chaussée à double circulation de 6 mètres 50 avec des accotements de 1 mètre 50 de part et d'autre, une bande paysagère et un espace partagé de 3 mètres dédiés aux circulations douces.

Un nouveau viaduc de 94 mètres à 4 travées porté par des piles ajourées permettra de franchir la voie ferrée et la RD 69. L'ensemble de l'ouvrage a été conçu pour s'adapter à une zone à forte inondabilité. C'est un projet de 6,3 millions d'euros hors T.V.A. Le démarrage des travaux est prévu au 1^{er} septembre 2018 pour une mise en service le 1^{er} septembre 2019. Alain Lapacherie s'est félicité de cette initiative rapide de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui conforte la zone de Brive Laroche.

Il a tout particulièrement noté que c'était le tracé imaginé et proposé par Saint-Pantaléon-de-Larche qui a été retenu par opposition à une autre option qui induisait des démolitions d'habitations et d'entreprises sur la zone de la Marquisie.

À SAVOIR



Centre du service national de Limoges

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel. Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^e anniversaire et dans les trois mois suivants. A l'issue de cette démarche, la maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Adresse **88 rue du pont Saint-Martial - 87000 Limoges**
 Accueil téléphonique uniquement **05 55 12 69 92**
 Horaires : Du lundi au jeudi de **8 h 30 à 11 h 45 - 13 h 30 à 16 h 00**
 Le vendredi de **8 h 30 à 11 h 45 - 13 h 30 à 15 h 30**
 E-mail **csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr**



Mariages

à l'heure de la célébration

G Aurélien LUCAS et Fanny DEZIEIX

31 Décembre 2016

Naissances

à l'heure de la célébration

Kenzo, Morgan MASCARENAS

De Vinciane DEROUEN

Maëlie BAGNAUD PERRIER

De Alexandre BAGNAUD et Julie PERRIER

Sixtine, Emilie SAUFFIER

De Damien SAUFFIER et Mélanie BARRIERE

Charline, Thëa, Tamara MORIZE

De Julien MORIZE et Aurélie FARENC

Jules POUMEAU

De Laurent POUMEAU et Laëtitia CHALMETTE

Jules, Claude, Auguste BASSET

De Romain BASSET et Marie FAUCHEUX-BERTAUX



Eliott SURGET

De Olivier SURGET et Ivana KNAPOVA



Décès

à l'heure de la célébration

M^{me} Annie JOUAN

Épouse MARTIN

Décédée le 15 octobre 2016

M^{me} Jeanne DURANT

Veuve VAYNE

Décédée le 30 octobre 2016

M^{me} Yvette BUSSY

Veuve CRAMIER

Décédée le 7 novembre 2016

M. René LACHAUD

Décédé le 10 novembre 2016

M^{me} Marie TAURISSON

Veuve AUDEGUIL

Décédée le 13 novembre 2016

M. Georges LACOMBE

Décédé le 28 décembre 2016